



Bienvenue sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.

Taxe de séjour 2024-2025

CATÉGORIES D'HÉBERGEMENT	PRIX
Palaces	2.50€
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme et meublés de tourisme classés 5*.	1.60€
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme et meublés de tourisme classés 4*.	1.10€
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme et meublés de tourisme classés 3*.	0.85€
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme et meublés de tourisme classés 2*.	0.70€
Villages de vacances 4* et 5*.	
Hôtels de tourisme, résidences de tourisme et meublés de tourisme classés 1*.	0.50€
Villages de vacances 1*, 2* et 3*, chambres d'hôtes et auberges collectives.	
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3*, 4* et 5* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0.50€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1* et 2* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance.	0.20€
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air. Ainsi que les chambres chez l'habitant. La taxe de séjour est plafonnée à 2.50€ par pers. et par nuit.	4%

Exonérations (article L2333-31 du CGCT)

- Les personnes âgées de moins de 18 ans.
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonniers sur le territoire.
- Les bénéficiaires d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.
- Les personnes occupant des locaux dont le loyer est inférieur à 2€.
- Les personnes habitant sur la commune.

Ces exonérations s'appliquent aux personnes présentant un justificatif de leur situation personnelle. A défaut de justificatif, les personnes ne peuvent pas bénéficier de l'exonération à laquelle ils pourraient prétendre.

*Tarifs à afficher dans les hébergements (article R2333-49 du CGCT)





Welcome in Seine-Eure.

Tourist tax 2024-2025

CATEGORIES OF ACCOMMODATION	RATES
Tourist hotel with the « Palace » status	2.50€
5* tourist hotel, appartement hotel, furnished accomodation	1.60€
4* tourist hotel, appartement hotel, furnished accomodation	1.10€
3* tourist hotel, appartement hotel, furnished accomodation	0.85€
2* tourist hotel, appartement hotel, furnished accomodation, 4 and 5* holiday resorts	0.70€
1* tourist hotel, appartement hotel, furnished accomodation, 1,2 and 3* holiday resorts, Bed and Breakfast, Hostel	0.50€
3,4 and 5* campsite, caravan parks and any similar accommodation, caravan and campervan parking per 24 hour period.	0.50€
1 and 2* campsites, caravan parks and any similar accommodation, marinas	0.20€
Any accomodation awaiting classification or without classification except for outdoor accomodation. Rooms in private homes also. The tourist tax is capped at 2.50€ per person and per night.	4%

Tax exemption (article L2333-31 of the CGCT)

- People under 18
- Seasonal workers within the territory
- Those in emergency accommodation or temporary relocation.
- People living in premises with rent below 2€.

These exemptions apply to persons who have proof of their personal situation. In the event that they cannot provide proof, they will not be able to benefit from the exemption to which they could claim.

